

# ROI BROCANTE – ÉDITION 2024

23e édition – Dimanche 26 mai 2024 de 6h00 à 18h00

ATTENTION ! Lisez bien le règlement et les instructions.

*LE PAIEMENT DE LA RÉSERVATION EST OBLIGATOIRE.*

## PREPAIEMENT (modalités)

Afin de garantir vos emplacements, vous vous engagez à verser la somme qui vous sera confirmée par mail, et ce dans les 10 jours maximum, sur le compte bancaire ASBL société royale les Pélissiers de Binche – BE 27 7955 4629 3073 – avec en communication le nom exact de l'exposant(e) et le numéro de fiche attribuée.

Si vous ne souhaitez pas payer vos emplacements, nous ne pourrons plus vous les confirmer. En effet, trop d'exposants réservent, ne paient rien, voire ne se présentent même pas à la brocante, ce qui peut entraîner des places vides inutiles ! À défaut de confirmation par paiement, vous serez dirigé vers un des emplacements non attribués à 8h. Un parking exposants sera disponible avant d'arriver au parking St Paul (panneau P exposants). Une fois garé, vous ne pourrez pas repartir AVANT la fin de la brocante, car TOUT sera fermé par des barrières pour la sécurité des promeneurs.

## OCCUPATION du ou des emplacements

Tout emplacement non occupé à 8h00 sera redistribué. Si vous arrivez après cette heure, nous ne pourrons pas vous garantir l'emplacement pour lequel vous aviez opté. Vous serez alors dirigé vers les emplacements éventuellement disponibles dans les divers secteurs.

## ACCES des exposants

L'accès des exposants se fera via la Grand-Place de Binche à hauteur du café « Le Zouave » à partir de 6h00 jusqu'à 8h00. Passé cette heure, il ne sera plus possible de pénétrer avec des véhicules dans les rues utilisées par la brocante pour des raisons de sécurité exigées par la police.

L'accès sera définitivement fermé par des barrières !

La sortie des exposants se fera par la rue Saint-Paul en remontant vers Erquelines ou le faubourg du Posty le long des remparts et la rue du Phoenix, et la rue des Boulevards pour regagner la route de Mons.

## PRODUITS AUTORISÉS ET INTERDITS

Notre organisation est **UNIQUEMENT** une brocante / vide grenier / puces / vêtements usagés / artisanat / collections / antiquités ou similaire !

Est par conséquent strictement **INTERDITE**, la vente :

- de produits NEUFS, copiés ou dupliqués,
- de vêtements de série,
- de produits vendus sur des marchés publics,
- de produits dangereux,
- d'animaux,
- d'alcool et de cocktails (même si vous êtes riverains).

À l'exception des titulaires d'une patente Horeca (sur site).

Si à notre insu un exposant correspondant à cette définition réserve un emplacement, le coût de l'emplacement sera majoré pour atteindre le montant de 200 €.

Le non-respect de ces règles pourrait entraîner l'expulsion de la brocante ou la fermeture du stand, ainsi que l'intervention de la police appelée à constater l'infraction éventuelle  
**IMPORTANT** : La vente de boissons est réservée à l'organisateur de la brocante sous le chapiteau et dans une autre buvette éventuelle sur le site.

#### PAIEMENT

Ne RIEN payer avant d'avoir reçu votre confirmation d'emplacement par mail et votre numéro de fiche.

Ne RIEN payer à l'avance sans avoir envoyé et transmis votre demande de participation.

Ne RIEN payer sous un autre nom ou le préciser en communication pour éviter des doubles réservations et des pertes de places.

Par l'envoi du formulaire de participation, vous confirmez avoir lu et accepté les conditions de participation et le règlement de la brocante.

Inscription UNIQUEMENT via le FORMULAIRE ou via [info@brocantedesremparts.be](mailto:info@brocantedesremparts.be)

#### ANNULATION PAR L'EXPOSANT / BROCANTEUR

Si vous avez tout payé et que vous ne pouvez pas être présent, mais SI VOUS PREVEenez au minimum 72 h avant la brocante (SMS via le numéro de la permanence ou mail), votre participation sera REPORTEE à l'année suivante.

Si vous avez payé et que vous ne vous présentez pas le jour de la brocante SANS AVOIR PREVENU, vous n'aurez droit à AUCUN remboursement, car votre absence sera considérée comme un « no show » ou désistement non signalé.

#### ANNULATION DE LA BROCANTE

Si les conditions météorologiques du jour de la brocante ou des contraintes administratives (comme une annulation pour raisons de sécurité) imposent l'annulation pure et simple de la brocante par le comité organisateur, notre trésorier remboursera la somme versée sur le compte, déduction faite d'un montant de 5 euros pour couvrir les frais d'organisation.

Même en cas de pluie dès le matin, il est raisonnable de se présenter comme prévu, car la météo peut vite changer et permettre le bon déroulement de la brocante.

La brocante n'a JAMAIS été annulée à la suite de mauvaises conditions météo !

Si la pluie ne permet pas une installation normale, le comité prendra la décision de l'annuler et fermera le site aux arrivants et renverra les exposants déjà arrivés.

#### EMPLACEMENTS

Sur le parking Saint-Paul et dans le secteur de la Collégiale :

1 emplacement = 2,50 m de large sur 4 m de profondeur

Le long des trottoirs :

1 emplacement = 4 à 5 m de large sur 2 m de profondeur

#### TARIFS DES EEMPLACEMENTS :

**Brocanteur occasionnel ou professionnel : 10 euros par emplacement.**

Si remorque = 1 emplacement supplémentaire à réserver obligatoirement via le formulaire.  
Si véhicule dans vos emplacement = 1 emplacement supplémentaire auto à 15€ à réserver obligatoirement via le formulaire.

**Attention, à partir de cette année 2018, le nombre d'emplacements avec votre véhicule à côté est fortement réduit de par les nouvelles infrastructures mise en place par la ville notamment aux alentours du parking Saint-Paul. En effet, des poteaux fixes ont été mis en place et empêchent tout véhicule de stationner.**

**Artisanat : 50 euros/la journée**

- Créations sur bois, céramique
- Bijoux réalisés sur place, présentation originale d'artisanat
- Artisan avec démonstration du travail sur place, etc.

**Produits de bouche : 100 euros/la journée**

- Saucissons, olives, etc.
- Rochers préparés sur place, bonbons en vrac
- Crêpes sur place, glaces, crème glacée et granita, etc.

**Produits de consommation servis chauds : 150 euros/journée**

- Beignets, hamburgers
- Spécialités asiatiques, etc.
- Sauf exclusivité pour le Friteur : **200 euros/journée**

**Commerçants : Non admis**

Si à notre insu, un commerçant (v. définition dans « produits autorisés et interdits ») réserve un emplacement, le coût de l'emplacement sera majoré pour atteindre le montant de 200 €

**STAFF BROCANTE**

Notre personnel bénévole habillé avec un t-shirt bleu « staff brocante » vous aidera pour le placement ou pour résoudre tout problème éventuel.

**ENCAISSEMENT** durant la brocante

Si vous n'avez pas payé vos emplacements à l'avance, notre équipe d'encaissement passera fin de matinée pour percevoir le montant de votre participation.  
Veuillez donc prévoir de la monnaie en conséquence.  
Le paiement sera OBLIGATOIRE au tarif prévu (v. tarifs des emplacements).

**PROPRETE**

Lors de votre départ, votre emplacement devra être propre et les déchets devront être emportés ou déposés à un endroit indiqué par l'organisation.

**RESPONSABILITE**

Les Pélissiers « ASBL » déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol, d'accident corporel ou matériel et ne pourra être tenu responsable des conditions climatiques (voir point annulation).

Si vous avez besoin de plus de 4 emplacements, envoyez votre demande LE PLUS VITE POSSIBLE,

avec tous les renseignements nécessaires pour que nous puissions la traiter au plus vite.

En effet, il ne sera pas toujours possible de vous attribuer des grandes longueurs.

Les inscriptions peuvent être clôturées anticipativement.

Dans ce cas, un message sur le site de la brocante le signalera.

Les exposants qui se présenteront ce jour-là SANS réservation devront patienter le temps nécessaire afin de récupérer des emplacements ÉVENTUELLEMENT libres..

TOUT EXPOSANT EST CENSÉ AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT  
ET S'ENGAGE À EN RESPECTER TOUS LES POINTS.  
L'ORGANISATION SERA SEULE JUGE EN CAS DE LITIGE.